FO la force syndicale

# FEDECHIMIE

Fédération Nationale des Travailleurs des industries de l'Atome, du Caoutchouc, de la Chimie, des Cuirs et Peaux, du Pétrole, des Plastiques, des Textiles et du Verre dite FÉDÉCHIMIE

**N°168 CIRCULAIRE PLASTURGIE *Le 24 juin 2022***

## Salaires dans la Plasturgie :
## Maintien du pouvoir d'achat et sauvegarde de la grille conventionnelle hiérarchisée !

Ce mercredi 22 juin 2022 s'est déroulée la deuxième réunion de négociation relative aux salaires.

Cette négociation, déconnectée de la Négociation Annuelle Obligatoire, est imposée par la loi pour donner suite à l'augmentation du SMIC de +2.65% effective au 1er mai 2022.

Cette séance supplémentaire avait été demandée avec insistance par les 4 Organisations Syndicales de salariés après une proposition Patronale ne revalorisant que les 5 premiers coefficients de la grille des salaires minima conventionnels et ainsi conserver un coefficient 700 au-dessus des 1645.58€ du SMIC.

**La chambre Patronale de la Plasturgie a confirmé son entêtement à ne pas revaloriser l'ensemble des coefficients et affirmé qu'il n'y aurait pas d'autres propositions**

Face à cette volonté patronale de « tasser » la grille des salaires minima de la Plasturgie et de ne pas revaloriser les coefficients au-delà du 740, les 4 Organisations Syndicales représentatives considèrent que la négociation ne peut se terminer sur une telle proposition et ont exigé qu'une nouvelle séance de négociation sur les salaires soit programmée le 06 juillet 2022.

**Le maintien du pouvoir d'achat est prioritaire !**
Vous trouverez ci-joint le communiqué de presse du jeudi 23 juin 2022 qui affirme le positionnement des Organisations Syndicales de salariés sur la négociation salaires en cours.

Ce communiqué est validé par FO, la CFE-CGC et la FCE-CFDT.

La FNIC-CGT, bien que favorable à l'action intersyndicale, n'a pas souhaité valider le communiqué de presse car celui-ci fait référence à une autre grille que celle défendue par la FNIC-CGT (grille Fédérale de salaires revendiqués).

*ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE*
**ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE**
**60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90**
*Email : secretariat@fedechimie-fo.fr - http://www.fedechimie-fo.fr*

# Salaires dans la Plasturgie :
## Pour le maintien du pouvoir d'achat et du pouvoir de vivre dignement !

Suite à la dernière augmentation du Smic le 1er mai 2022, les organisations syndicales représentatives des salariés de la plasturgie (OS) ont exigé la réouverture des négociations pour revaloriser les minima conventionnels de la branche conformément aux dispositions prévues dans l'accord du 16 mars 2022, et ce afin de faire face à la spirale inflationniste amorcée depuis déjà presque un an, laquelle affecte tous les salariés.

Après deux réunions, les organisations patronales campent sur des positions inacceptables, Polyvia voulant limiter la révision aux 5 premiers coefficients de la grille, Plastalliance osant même conditionner son « offre » à l'inclusion au salaire de base des primes qui en ont toujours été exclues.

Les organisations syndicales ont unanimement rappelé que l'inflation ne pouvait nullement justifier la remise en cause des écarts hiérarchiques en tassant la grille. Elles déplorent en outre que les organisations patronales déclarent ne pas connaître les salaires pratiqués dans les entreprises pour néanmoins considérer que la plupart d'entre-elles seraient menacées.

Les OS observent que cette majorité d'entreprises ne concerne pas la majorité des salariés dont les salaires ne sauraient servir éternellement de variable d'ajustement.

Lors de la réunion plénière du 22 juin 2022, les OS ont également rappelé que les minima ne constituent qu'un seuil d'entrée dans l'entreprise, et qu'ils n'ont jamais bénéficié d'aucun des gains de productivité constatés depuis 2004 bien que l'on exige d'eux toujours plus de technicité. Pour autant, elles ont présenté une grille consensuelle plus que raisonnable puisqu'elle compense à peine l'inflation déjà constatée.

Les organisations syndicales considèrent que la question des salaires minima doit-être la priorité des partenaires sociaux de la Plasturgie. C'est notre responsabilité à tous de retrouver un niveau de vie décent pour les salariés d'une branche dont l'attractivité est en jeu.


**60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90**
*Email : secretariat@fedechimie-fo.fr - http://www.fedechimie-fo.fr*